



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2024-02-08**

**OBJET : Acquisition d'un conteneur trans-roulier (Roll-Off) de  
20 verges pour le lieu d'enfouissement en milieu nordique  
(LEMN)**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU** qu'un conteneur de 20 verges ouvert fut installé à l'extérieur du LEMN au printemps 2020 afin d'accommoder les citoyens ayant un surplus de déchets domestiques,

**ATTENDU QUE** ce conteneur doit être maintenant remplacé en raison de pratiques de brûlage des déchets maintenant interdites;

**ATTENDU** la recommandation de la coordonnatrice de l'Écocentre, madame Katy St-Pierre, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance et qui a été lue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy;

**ATTENDU QUE** les partenaires de TRICOMM ont été consultés et approuvent le projet, de même que le paiement du projet selon leurs quoteparts respectives,

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la coordonnatrice, madame Katy St-Pierre, à acquérir de Soudure J.M. Chantal au montant de 9 600 \$ taxes incluses un conteneur trans-roulier de 20 verges.

Le montant ci-haut mentionné ne tient pas compte des frais de transport.

Impute la quotepart de la Ville de 12 % du coût d'acquisition du conteneur et du transport à la partie appartenant à la Ville du Fonds dédié à la gestion des matières résiduelles.

Adoptée à Québec le 5 février 2024.

Jean Dionne, administrateur